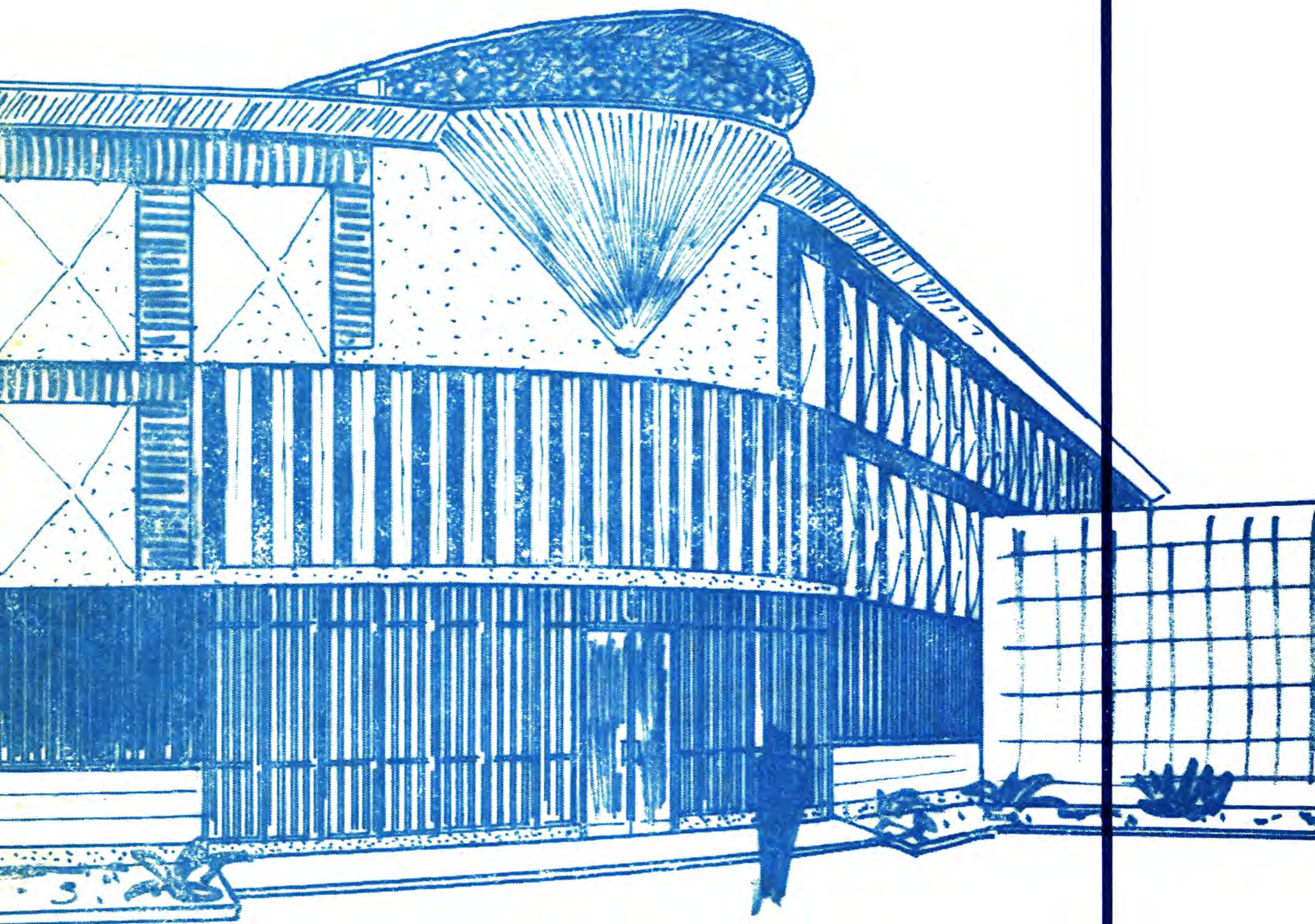


F10C34

# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
ÉTUDES ET DOCUMENTATION



MAISON D'ARRÊT DE VALENCIENNES





Le service public pénitentiaire est doté d'un équipement immobilier destiné à lui permettre d'assurer la détention des délinquants placés en prévention par les autorités judiciaires, ainsi que l'exécution des peines privatives de liberté.

Cet équipement ne présente malheureusement qu'une homogénéité relative sur le plan architectural, car il est davantage le résultat du hasard que la conséquence d'un plan d'ensemble. Peu d'établissements pénitentiaires ont été en effet édifiés en fonction du but qui leur est actuellement assigné. La majorité d'entre eux sont d'anciennes abbayes, hôpitaux, casernes, dépôts de mendicité, etc., qui, après avoir connu des fortunes diverses, ont été en définitive affectés à l'Administration pénitentiaire.

Les inconvénients de cette situation se sont manifestés depuis longtemps, à la fois dans le domaine de la sécurité générale et celui des conditions de détention.

A ces considérations relatives à l'affectation des bâtiments s'est ajoutée, avec le temps, la nécessité de procéder, au-delà du seul entretien, à une réévaluation progressive de cet équipement représentant pour l'Etat un capital non négligeable et une utilité dont la permanence ne peut, malheureusement, guère être mise en doute.

C'est en vue d'apporter une solution à ces différents problèmes que l'Administration pénitentiaire a élaboré un plan de modernisation dont la maison d'arrêt et de correction de Valenciennes constitue une des premières réalisations.

Cette prison témoigne sur le plan architectural du souci d'assurer des conditions de détention humaines tout en améliorant sur le plan pénitentiaire la sécurité générale et le fonctionnement de l'établissement.



A ce double titre, la maison d'arrêt et de correction de Valenciennes peut rivaliser avantageusement avec les plus récentes réalisations étrangères dans ce domaine, qu'elles soient américaines ou européennes.

La disposition générale, à la fois simple et étudiée, offre à la vue une cour d'entrée bordée obliquement par deux bâtiments secondaires qui conduit au centre de l'établissement principal dont les deux ailes enserrant elles-mêmes le quartier destiné aux femmes.

La forme incurvée donne au bâtiment principal un aspect très caractéristique. Il comporte en effet de chaque côté de la partie médiane deux ailes s'amincissant vers leur extrémité. Au milieu, face à la grille d'entrée, une section de cône en saillie est surmontée d'une audacieuse toiture curviligne.

A l'intérieur du bâtiment, la même harmonie se retrouve dans les volumes, les matériaux et les couleurs, dans le souci de réduire le caractère profondément déprimant de l'ambiance carcérale.

Cependant, la sécurité ne se trouve pas diminuée pour autant.

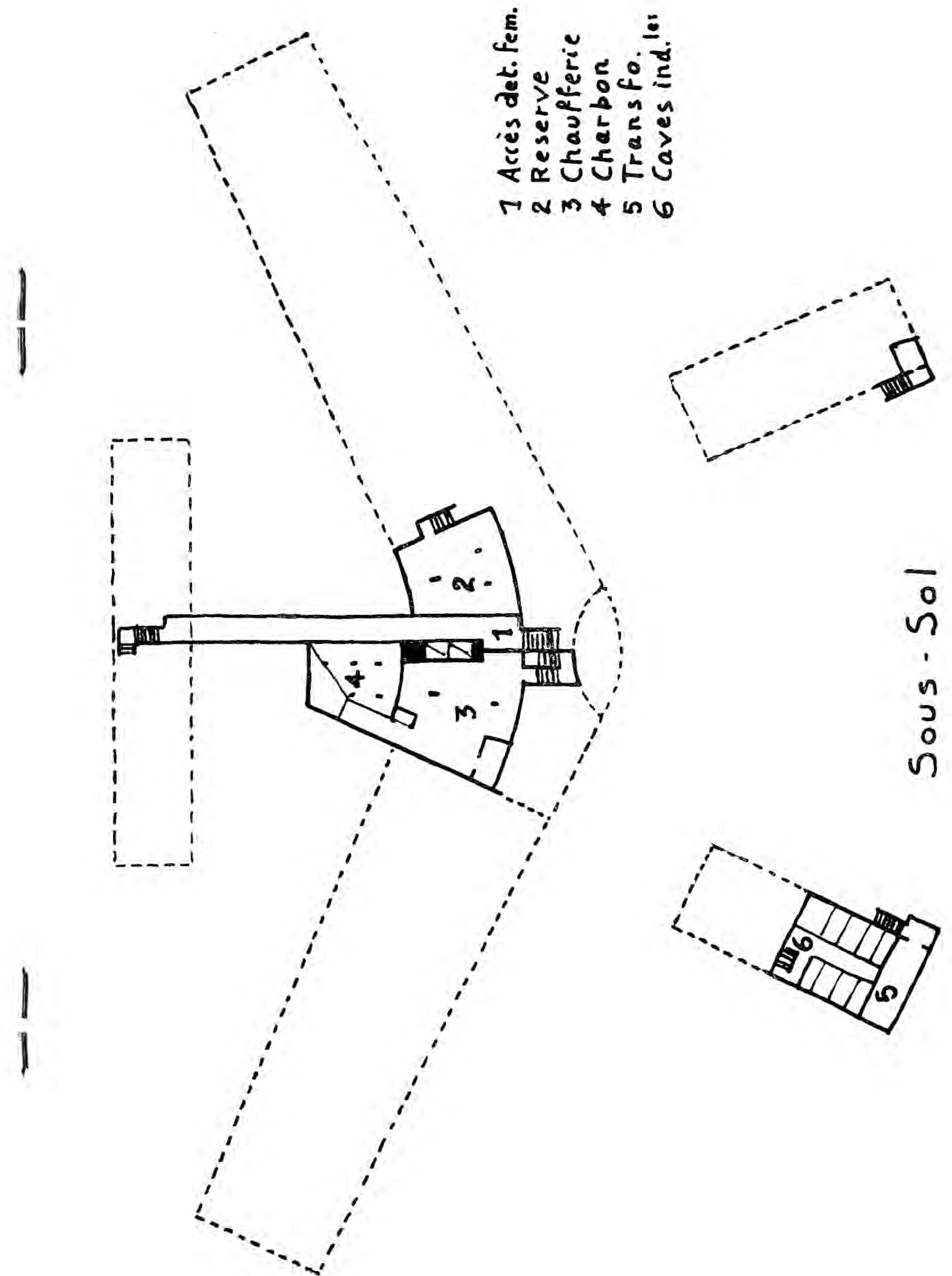
Sas d'entrée à fermetures automatiques, poste central de surveillance protégé et pourvu d'une large visibilité, portes de cellule renforcées, chauffage par le sol, plomberie encastrée, lits monoblocs sur consoles murales, armoires en maçonnerie, fenêtres avec barreaux incorporés dans l'armature : rien n'a été négligé pour enlever au détenu l'occasion de provoquer un incident et pour faciliter la tâche du personnel de surveillance.

La maison d'arrêt et de correction de Valenciennes comprend 216 places, se répartissant ainsi :

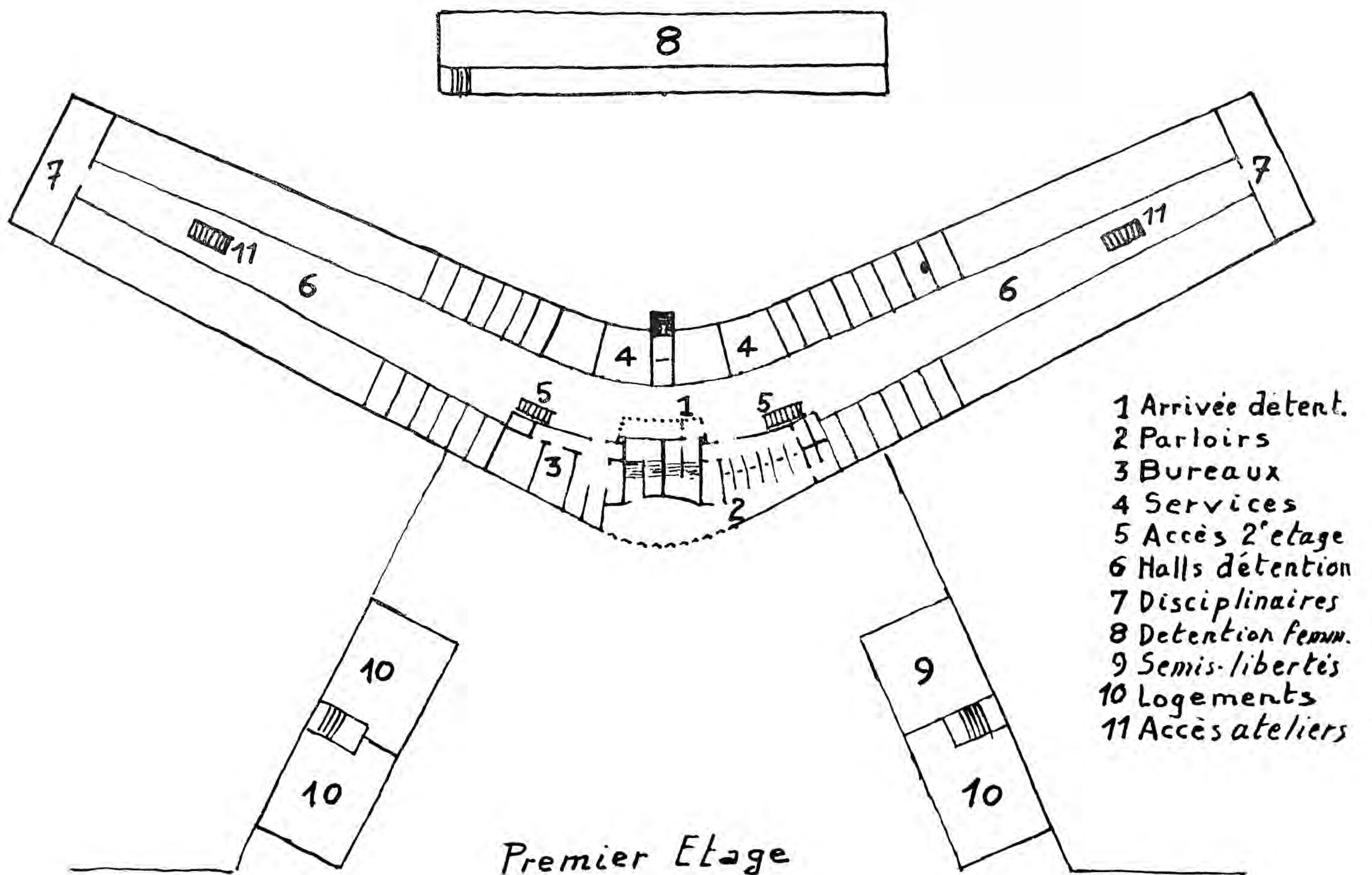
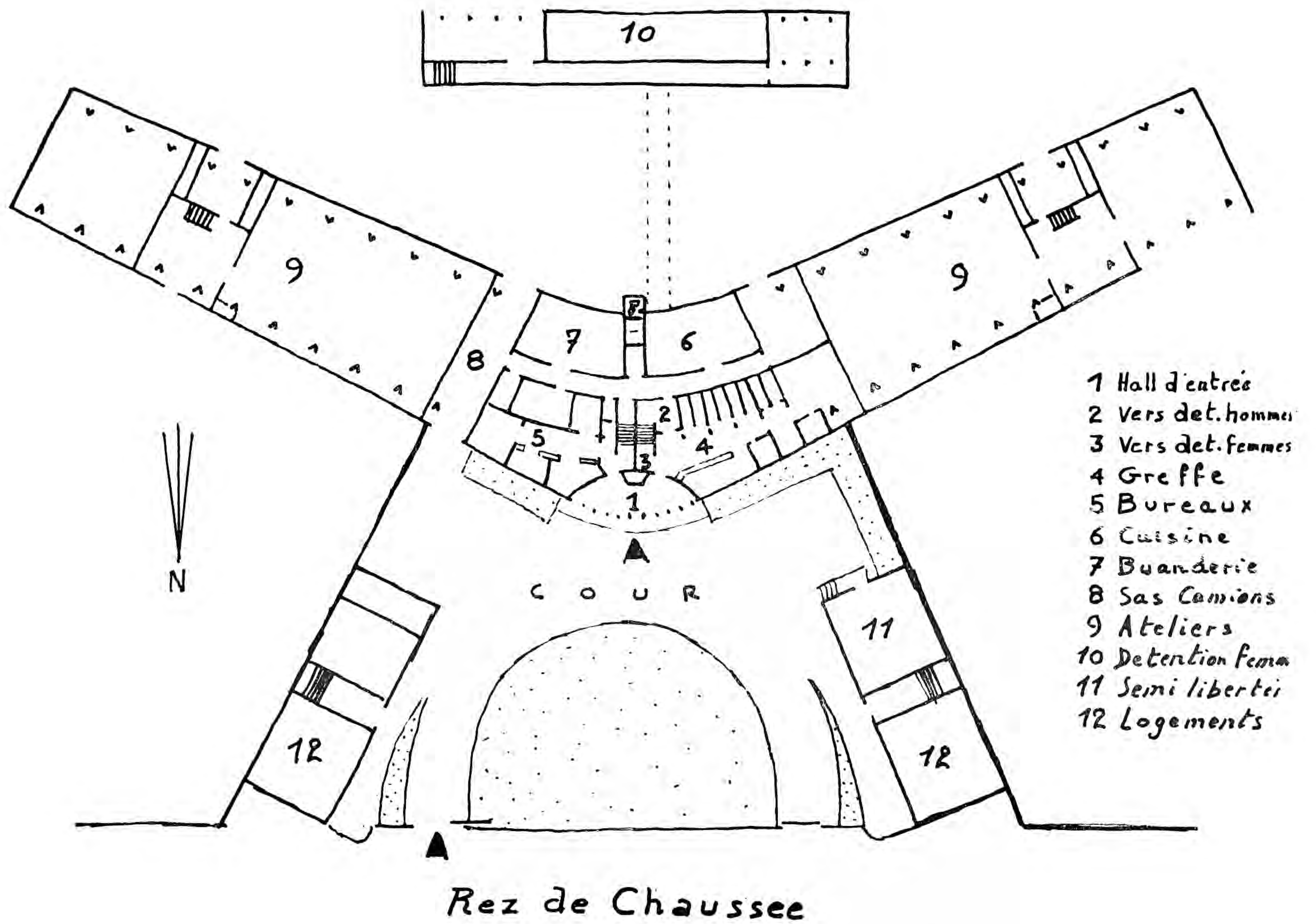
— hommes .....	184
— femmes .....	20
— infirmerie .....	7
— semi-liberté .....	5

L'établissement comprend en outre 5 logements et 2 chambres de service.

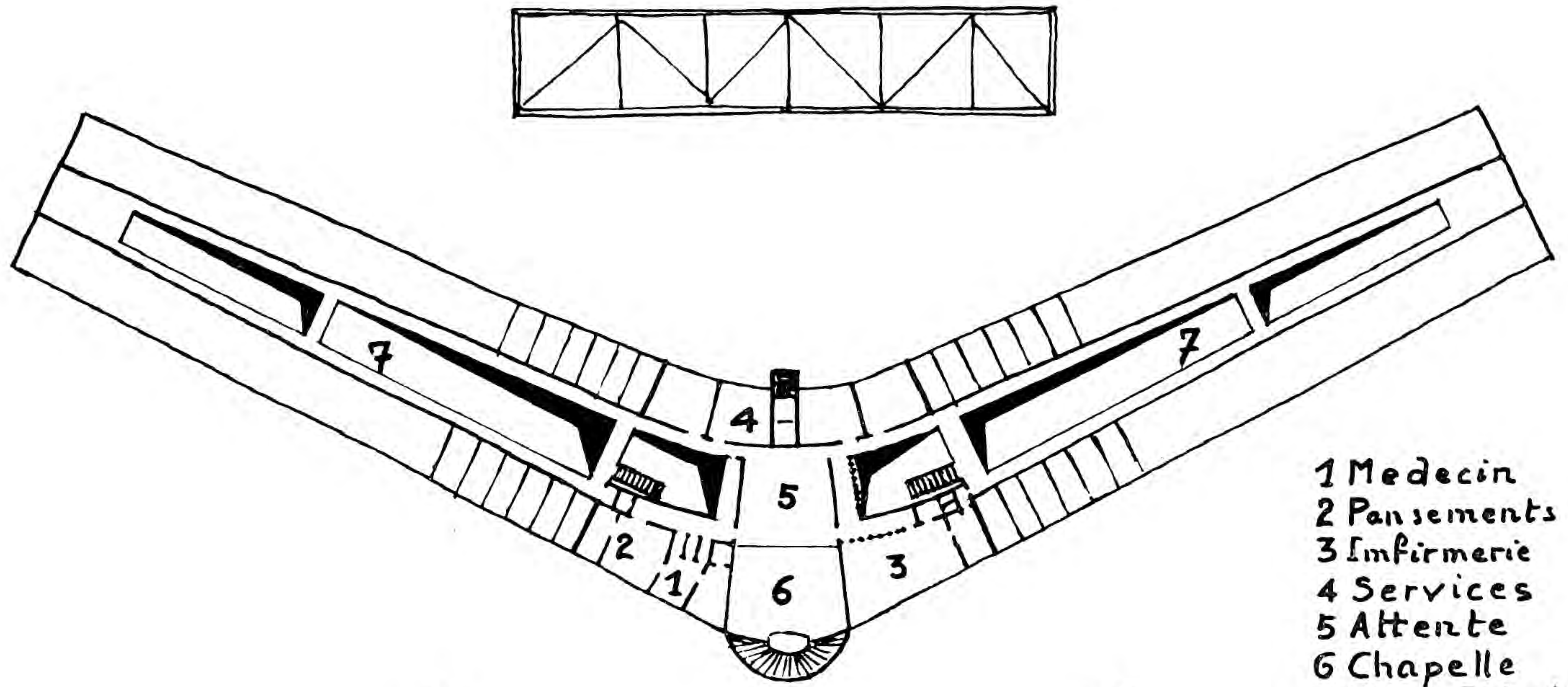
Il est destiné à assurer la détention préventive des personnes placées sous mandat de dépôt par les autorités judiciaires avant leur jugement, ainsi que l'exécution des peines privatives de liberté dont la brièveté ne justifierait pas l'affectation du condamné hors du ressort du tribunal de grande instance de Valenciennes.



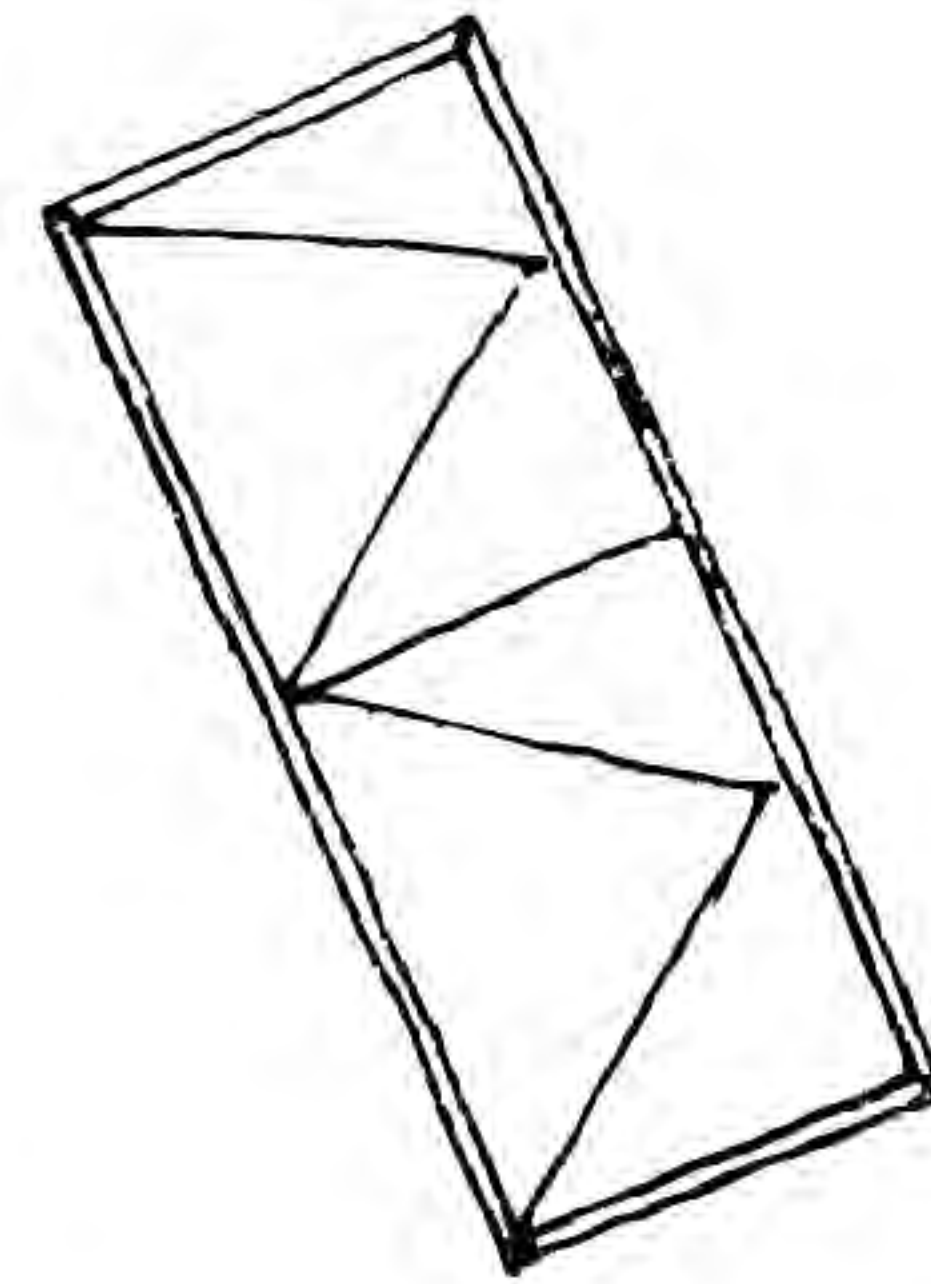
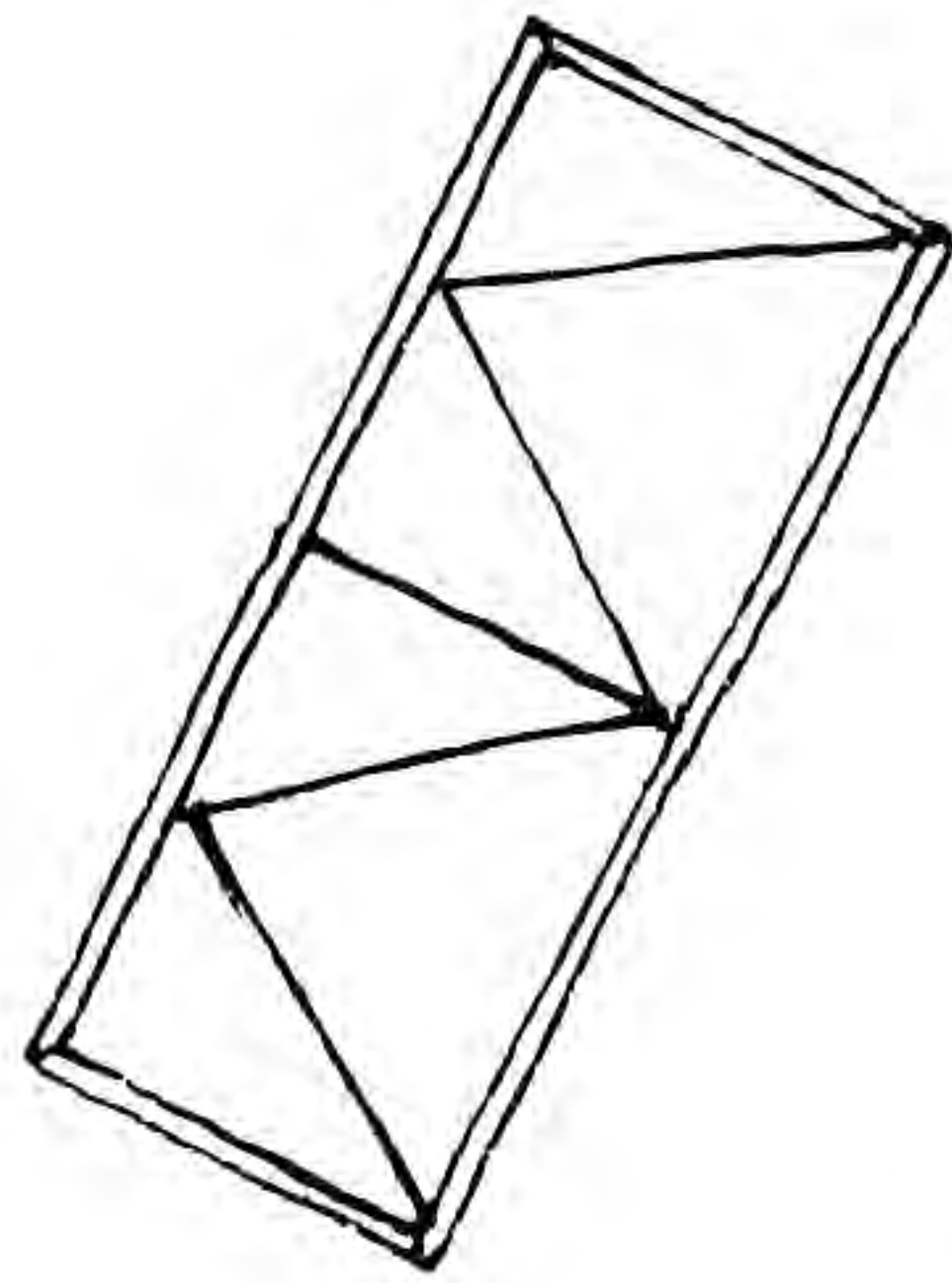








- 1 Medecin
- 2 Pansements
- 3 Infirmerie
- 4 Services
- 5 Attente
- 6 Chapelle
- 7 Halls detention



*Deuxieme Etage*



